

Val-d'Or, le 24 mars 2016,

LETTRE OUVERTE

Le Québec doit se doter d'une Politique nationale sur l'éducation plutôt que s'attarder à transformer un système de gouvernance efficient et efficace

Les commissions scolaires (CS) ont un impact sur la vitalité sociale, économique et culturelle de nos milieux. En effet, elles définissent les orientations et les priorités en éducation pour les citoyens de nos territoires et répartissent équitablement les ressources humaines, matérielles et financières entre nos écoles et nos centres de formation. Pour ce faire, elles gèrent des budgets totalisant plus de 202 M \$ et emploient 3020 personnes. Chacune des CS de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée d'un conseil d'au moins 9 commissaires élus qui représentent un secteur géographique, alors que 3 parents représentent les intérêts des élèves du primaire, du secondaire ainsi que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Cette gestion de proximité permet un partenariat avec 62 municipalités et d'innombrables organisations, afin de s'assurer que les besoins des élèves de tous les établissements soient comblés.

Avec le projet de loi 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, le gouvernement du Québec remet en question la pertinence du rôle des élus scolaires et souhaite les remplacer par un comité de six parents désignés par leurs pairs. Le principal argument pour justifier ce chamboulement est le faible taux de participation lors des élections scolaires. Sur cette base, on pourrait aussi cesser de voter pour les conseillers municipaux majoritairement élus par acclamation et retirer le droit de vote aux jeunes, car ils se prévalent peu de ce droit ! Certes, la population se désintéresse de nos institutions démocratiques et nous devons y remédier, mais la réponse à ce défi n'est certainement pas d'éliminer un espace démocratique dans lequel les femmes occupent une place prédominante, pour concentrer les pouvoirs entre les mains d'un ministre qui méconnaît nos réalités.

Le principal défi du milieu de l'éducation est d'assurer la réussite éducative des élèves, en s'assurant d'offrir à tous les étudiants les ressources humaines et matérielles dont ils ont besoin pour se développer et réussir. Or le projet de loi 86 n'aura aucun impact sur ces aspects et il risque de faire en sorte que certains milieux soient privés des ressources auxquels ils ont besoin. Par conséquent, il pourrait engendrer des iniquités entre la qualité des services offerts selon les milieux, ainsi qu'entre les divers ordres d'enseignements.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe 80 pays industrialisés, estime pourtant que le réseau d'éducation québécois, qui a des coûts de gestion de 5 %, est l'un des plus performants au monde, en devançant même ceux des pays scandinaves. Il est donc incompréhensible que le gouvernement du Québec fasse de la gouvernance son principal cheval de bataille, alors que les milieux concernés n'estiment pas que cet enjeu est prioritaire. Cette démarche est d'autant plus surprenante puisqu'elle s'inscrit en contradictions avec deux lois québécoises, soit la loi sur le développement durable et celle sur l'occupation et la vitalité des territoires. Ces dernières stipulent notamment que l'action gouvernementale doit être modulée pour tenir compte de la diversité et de la

spécificité de chacun des territoires et précise que le gouvernement doit veiller à la participation et à l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Enfin, selon ces lois, les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et de leur communauté. Force est de constater que ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un débat de structure et qu'une centralisation du pouvoir à Québec.

Étant donné l'importance que revêt le secteur de l'éducation dans notre société, il est impératif que l'ensemble des forces vives concernées par le milieu de l'éducation travaille dès maintenant à l'élaboration d'une Politique nationale sur l'éducation, en s'assurant qu'elle soit construite *sur mesure* pour chacun de nos milieux plutôt que de type *mur à mur*.

Pour conclure, les présidents des CS de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent que le gouvernement du Québec soit sensible aux besoins de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il écoute attentivement leurs préoccupations et commentaires dans le cadre de leur participation aux audiences publiques sur le projet de loi 86, le 5 avril prochain.



Gaétan Gilbert
Président de l'ACSAT